

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 10/03/2025 - 7006 - 2020 B 01872 - 883 817 132 - A
CONTRECHAMP

2025 S7006W



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M PETITHORY BENJAMIN

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20203160077575

Pour le compte de :

SAS A CONTRECHAMP

10 RUE EMILE ZOLA

59496 SALOME

N° SIREN : 883 817 132

Période déclarée : Année 2023

Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

celui-ci conforme à
l'original



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX
FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

benjamin.petithory@acontrechamp.com

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

10 rue Emile Zola

Code postal

59496

Ville SALOME

Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

Réalisation Prises de Vues

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

Sage Ciel Compta Evolution

B.P.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2022)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	7 106	6 114	992
TOTAL I (5)	7 106	6 114	992
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	4 560		4 560
Disponibilités	400		400
TOTAL II	4 960		4 960
TOTAL GENERAL (I + II)	12 066	6 114	5 952

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	-21 496
Résultat de l'exercice	-8 387
TOTAL I	-28 883
3 - Dettes (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés	6
Comptes courants d'associés	34 829
TOTAL III	34 835
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 952

B.P.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		680
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				680
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				7 386
Dotations aux amortissements				1 422
Autres charges				259
Total des charges d'exploitation (II)				9 067
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-8 387
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				-8 387

B - RÉSULTAT FISCAL

		Bénéfice	Déficit
			8 387
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice	Déficit
			8 387
Déficits antérieurs reportables	21 495	dont imputés sur le résultat	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice	Déficit
			8 387

B.P.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	7 106			7 106	
TOTAL rubrique I	7 106			7 106	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 692	1 422		6 114
TOTAL rubrique II	4 692	1 422		6 114

B.P.

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	21 495
Déficits reportables	21 495
Déficits de l'exercice	8 387
TOTAL des déficits restant à reporter	29 882

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	136
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	879

B.P.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

N° 2033-E

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



B.P.-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes
physiques de l'entreprise

1

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1

Titre	Monsieur	Nom marital	
Nom et prénom	PETITHORY Benjamin	Pourcentage de détention	100,00%
Nombre de parts ou d'actions	100	Pays de naissance	FRANCE
Date de naissance	24/07/1980	Commune de naissance	SAINT CLOUD
Code postal de naissance	92110	Numéro, type et nom de voie	10 RUE EMILE ZOLA
		Code postal	59496
		Ville	SALOME
		Pays	FRANCE

B.P.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



S.P.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



B. P.

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



B.P.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2023)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



B.P.

A CONTRECHAMP
Société Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social :
10 rue Emile Zola
59496 Salomé
N° Siret 883 817 132 00011 R.C.S. Lille



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 Avril 2024

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 Décembre 2023

Monsieur,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que la convocation à la présente assemblée vous a été transmise régulièrement.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social de 12 mois, largement consacré à la création et la réalisation du développement de la clientèle et à sa fidélisation, nous avons réalisé un déficit de 8 387 Euros.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

La situation ne répond pas à nos attentes, la trésorerie est positive.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Augmentation du chiffre d'affaires et augmentation de la clientèle.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

SOCIETES CONTROLEES

Néant

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le: 31 Décembre 2023

. Le total des produits d'exploitation s'élève à 680 € pour l'exercice;

. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 067 € dont 1 422 € de dotations aux immobilisations;

Le résultat d'exploitation ressort à - 8 387 € ;

Le résultat fiscal après réintégration s'élève à - 8 387 €

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice s'élevant à - 8 387 € ;

- Affectation au compte « Report à nouveau », soit - 8 387 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'y a jamais eu lieu de distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLE FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à Salome

Le 4 Avril 2024

Le Gérant

certifié conforme


A CONTRECHAMP
Société Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social :
10 rue Emile Zola
59496 Salomé
N° Siret 883 817 132 00011 R.C.S. Lille

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'ASSOCIE
DU 4 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 4 Avril,
A 11 heures.

L'associé unique de la société A Contrechamps, SASU au capital de 1000,00 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 10 rue Emile Zola - 59496 Salomé, s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Mr Benjamin PETITHORY, Président ici présent

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Assemblée Annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :



Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'associé décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, et qui se chiffrent à 8 387 euros, de la manière suivante :

- Affectation au compte « Report à nouveau » pour -8 387 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à M Benjamin Petithory pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence.

Le Président

*certifié conforme à
l'original*

